

GUIDE DE PRE-INSCRIPTION

TRAJET SOLIDAIRE

Objectifs: Destiné au référent (ou bénévole), ce support permet de comprendre la demande de l'utilisateur lors du premier contact, d'apprécier la difficulté réelle à se déplacer et de ne pas créer une rupture dans les liens de solidarité existants (voisins, famille, amis etc...)

Nom de l'utilisateur :

Adresse :

Nom du référent :

Quel est le motif de votre déplacement

Quelles sont les difficultés rencontrées pour réaliser ce déplacement seul ?

Est-ce une convocation médicale, une hospitalisation ? ou un rendez-vous vers l'emploi ?

Consultation médicale ou **hospitalisation**, privilégier : taxis, ambulances, VSL (si prise en charge par la caisse et accord du médecin)

Si démarche pour **l'emploi** : s'adresser au **point mobilité** pour un cyclomoteur (personne née après le 01/01/1988, il faut le BSR : **Brevet de Sécurité Routière**)



Si vous avez une **aide à domicile** : notre association s'adresse en priorité au public en difficulté qui ne peut financer une aide ...

Ne pas prendre la **voiture** de l'utilisateur.

Un **enfant** mineur doit être accompagné d'un responsable légal (parent, famille d'accueil, tuteur)

Avez-vous besoin d'une aide pour marcher ou monter en voiture ?

Êtes-vous reconnu par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ?
il y a des modes de transport adaptés

Comment faisiez-vous **auparavant** ?

Vos proches, voisins, amis, peuvent-ils vous aider... ?.....

Évaluation de l'indemnisation pour frais kilométriques :

..... km x 0,35 € = €

Vérifier que la personne est d'accord sur la participation qu'elle versera au bénévole contre un reçu de sa part (*forfait minimum de 4 euros*)

Rappel de CONSIGNES pour les BENEVOLES



Prendre connaissance du lieu
de déplacement
Convenir de l'horaire de départ



Respecter le code de la route

En cas d'accident, c'est l'assurance du véhicule qui fonctionne, elle est susceptible d'affecter le bonus-malus et la franchise du bénévole, sans pouvoir recourir contre l'association trajet solidaire

Documents à fournir :

les photocopies : du permis de conduire
de la carte grise.
l'attestation remise par l'assurance (voir courrier)

Faire respecter les consignes de sécurité :

- * attacher la ceinture,
- * siège auto pour les enfants de moins de 10 ans, fourni par l'utilisateur
- * ne pas dépasser le nombre de places autorisées dans le véhicule

En cas d'hésitation appeler le président : 02 41 32 55 96